

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 3.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevétés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	d. au dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	11 d. au dessus	75 deg.	27 pou. 5 lign.	Ouest.	couvert
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
5 h.	0 h.	6 h.			
37 m.	3 m. 54	24 n.	Pleine lune.	19	

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON s'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^m.

A Paris, chez M. Lepelletier-Bourgois, officier de correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1^{er}, et chez Desbrières aîné, libraire, rue de Gaillon, 15.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 3 avril 1839.

REVUE DE LA SEMAINE.

Ce qui est fermé, quand pour mobile de ses actions on a l'intérêt général, devient opiniâtreté et entêtement quand l'égoïsme est la seule règle de conduite. L'adresse des hommes de cour consiste à tromper les peuples, à les égarer dans la distinction de ces qualités, à fausser le jugement à leur égard, à obtenir des applaudissements quand ils méritent des sifflets, à faire croire à leur désintéressement quand ils ne sont animés que par une pensée d'ambition.

Le caractère enthousiaste du peuple français, l'enivrement du succès dans sa dernière révolution, sa confiance aveugle en tous ceux qui semblaient avoir partagé les dangers de la lutte, et qui ne venaient en réalité partager que les dépouilles des vaincus, ont jeté la majorité dans les voies gouvernementales où nous sommes aujourd'hui. Pen-dant long-temps rien n'a été refusé au pouvoir. Lois et budgets — l'arme et le bras — des majorités dévouées lui ont tout donné. Arbitraire et fonds secrets, il a tout employé sans autorisation, et ces majorités compromises ont approuvé tout. Quand il a vu un moment chanceler et décroître cette influence dominante, il a su manier avec adresse l'arme de la peur, il a effrayé le pays sur les dangers intérieurs. Revenu de cette fâcheuse impression, ce pays s'est vu sous la menace de la guerre étrangère, en sorte que la nation la plus guerrière de l'Europe s'est surprise à redouter l'invasion, et qu'exploitant avec habileté la suprématie des intérêts matériels, tant préconisée par lui, le pouvoir a sacrifié les principes.

C'est en vain que la nation s'en est émue, le pays légal, les privilégiés ont donné leur approbation au pouvoir en lui donnant la majorité; dès lors, enfilé d'un tel succès, celui-ci s'est imaginé que rien ne devait plus faire obstacle à sa fortune, qu'il gouvernerait à sa guise et marcherait à son gré.

Mais quand l'illusion est dissipée — quand la peur fait place à la réflexion et à l'examen — quand le pays s'arrête, ne voulant pas aller plus avant, effrayé de la route où il glisse — le pouvoir s'étonne de la résistance et traite de factieux ceux qui ne le croient plus sur parole. Des flatteurs intéressés le poussent, sans voir que c'est à sa perte. — Ceux qui furent ses plus ardents séides, ceux qui ont voté les lois cruelles de septembre, qui se sont faits les défenseurs des lois de déportation, de non-révélation — ceux-là même l'abandonnent en partie et lui retirent une assistance implacable, mais éclairée. Autour de lui, il ne reste que des hommes nuls ou aveugles, des favoris qui compromettent tout pour se maintenir. Aussi, voyez, tout se démolit ou menace ruine. — A qui croit-on encore? la confiance est démolie — le pouvoir va de faute en faute. — Ces fautes, lui seul semble ne pas les comprendre, car tout le monde les voit et les juge. — Tous les intérêts les ressentent et en sont froissés — et malgré tous les conseils, tous les avis, le pouvoir s'obstine à triompher des répugnances du pays.

Le pays voudrait voir à la tête des affaires des hommes en qui il a confiance, le pouvoir ne veut que des commis dévoués. Aussi la lutte se prolonge; tout se désorganise; des semences de discorde sont jetées et germent; le trou-

ble pénètre dans les esprits, la confiance dans les institutions diminue ou s'éteint, — car on voit le jeu de ces institutions cesser d'être régulier, — cette confiance fait place au doute. Les uns, — ce sont les hommes fatigués ou craintifs, — tournent leurs regards en arrière, rappellent un passé mort et un régime usé, également impuissants, au secours de leur faiblesse. D'autres portent les yeux vers l'avenir et lui demandent de hâter la solution des problèmes pour lesquels nous combattons depuis si long-temps.

De sourdes rumeurs se répandent; des bruits de coups d'état circulent; on parle de forts dans lesquels on ferait entrer vivres et munitions. Le départ des princes pour l'armée, dans un moment où le sacrifice de la Belgique semble éloigner toute éventualité de guerre, sème l'alarme. — Le commerce s'arrête, l'industrie est paralysée, les faillites se déclarent; encore quelques jours et les ouvriers manqueront de pain.

Et comment n'en serait-il pas ainsi? N'est-il pas évident que la crise ministérielle serait terminée depuis long-temps, si on l'eût voulu? N'est-il pas bien démontré que ce parti de la cour, qui parle sans cesse de dévouement, a travaillé pour lui seul, et avec une constance qui a porté d'assez bons fruits? Y a-t-il encore d'illusion possible à cet égard? Ne voit-on pas qu'il y a lutte, non point entre les hommes, mais entre les intérêts du pays et les intérêts de la cour?

Que signifient toutes ces intrigues qui retardent la solution, moins encore qu'elles ne déconsidèrent ceux qui y descendent; tous ces hommes appelés bien haut, puis sourdement indisposés les uns contre les autres, brouillés entre eux par une politique machiavélique? Est-ce là de la dignité? est-ce là ce qui convient au gouvernement d'un grand peuple? De quels noms ridicules ou sévères ne peut-on pas stigmatiser les auteurs de toutes ces duperies?

Le temps ne semble-t-il pas revenu où, pour se débarrasser d'un homme, on lui disait avec beaucoup de grâce et d'abandon: « Mais, mon cher cousin, vous paraissez souffrir, votre santé m'inquiète; vous feriez bien de prendre du repos et d'aller respirer l'air de l'Italie! » Ce qui s'est passé l'autre jour à l'égard de M. Thiers n'est-ce pas cela? Si l'issue n'a pas été ce qu'elle eût été infailliblement autrefois, la faute en est à la révolution qui, en laissant à chacun le droit de donner ce conseil, a sagement enlevé la lettre de cachet ou l'ordre d'exil qui contraignait à le suivre.

Après tout cela, faut-il s'étonner des avortements successifs qui viennent enfin d'amener l'installation de cet étrange ministère dont le *Moniteur* donne aujourd'hui la composition? Ne veut-on pas laisser le pays? ne simule-t-on pas l'impossibilité pour masquer le mauvais vouloir?

Qu'est-ce donc enfin que ce ministère bâtarde, incomplet, dans lequel ne se trouve pas même désigné le président du conseil? Qui l'a nommé? qui l'a fait éclore? Le roi, la cour. Le pays n'y est pour rien; la majorité de la chambre lui est hostile. Le *Moniteur* n'en fait qu'un cabinet de transition; nous le savons bien; mais où nous mènera-t-elle cette transition? à quelle combinaison servira-t-elle de point d'appui? quelles intrigues masquera-t-elle? quelles manœuvres non achevées doivent réussir à l'ombre, derrière elle? Le *Moniteur* dit que les ministres nouveaux assument toute la responsabilité de leurs actes. Il a donc

pensé qu'on pouvait en demander compte à d'autres qu'à eux! Le *Moniteur* parle de leur dévouement, de leur abnégation. Il est possible qu'à la cour on appelle ainsi la lâche complaisance qui va permettre de prolonger les inquiétudes, le malaise, de ruiner le commerce et d'arracher le pain au pauvre peuple; mais sûrement la nation donnera un autre nom à leur conduite, et la responsabilité de ces hommes sera grande devant tous les maux qu'ils peuvent faire naître.

Chacun sent bien que nous sommes dans un état anormal, dans une situation critique, et comme tout le monde y cherche une solution, les bruits les plus étranges sont accueillis comme possibles, comme vrais. Parce qu'un journal a parlé de retremper le principe monarchique en confiant les rênes du pouvoir à des mains plus jeunes, on parle soudain d'abdication. Jamais pareille pensée ne fut plus loin qu'aujourd'hui des conseils de la couronne; jamais sa réalisation ne fut moins probable.

On abdique par lassitude, par impossibilité, ou par fidélité à des principes repoussés par la majorité. — La lassitude n'existe pas; ce qui le prouve, c'est que l'on continue des embarras que l'on aurait pu faire cesser d'un seul mot; c'est qu'on leur cherche une solution qui ressemble à une intronisation nouvelle, beaucoup plus qu'à une abdication. Serait-ce donc par impossibilité? on n'en est pas là. Mais fût-on arrivé à l'un de ces moments où le pouvoir ne peut plus résider dans les mêmes mains, on ne voudrait pas le reconnaître, car ce qui distingue l'époque gouvernementale actuelle, c'est l'aveuglement. L'amour-propre permet rarement de voir exactement ce qui se passe; du reste, nous le répétons, cette impossibilité n'existe pas encore.

La fidélité à des principes ne saurait non plus déterminer un acte d'une aussi haute importance qu'une abdication. — Quels principes ont été fixés? ou plutôt quels principes n'ont pas été tour à tour, et suivant les circonstances, adoptés depuis 1830? On a parlé de guerre, puis prêché la paix; — encouragé l'insurrection étrangère, puis dissous les corps qui s'étaient formés dans ce but; — fait entendre des chants républicains devant les écoles, et préconisé les doctrines du juste-milieu. Enfin il est assez évident qu'on a suivi un système, mais qu'on n'a pas obéi à des principes.

Ainsi donc, aucune des causes qui peuvent déterminer une abdication n'existe aujourd'hui. On n'abdiquera pas; on attendra que le temps agisse et vienne naturellement remettre à d'autres mains un fardeau qu'on a fait lourd à porter, et en attendant on s'efforcera de rendre le pouvoir royal plus grand et plus fort, afin de donner à son successeur une institution puissante et vivace. Ce qu'il adviendra de ces derniers desirs, nous l'ignorons; mais ce qui nous paraît bien positif, c'est qu'une abdication n'aura pas lieu, et ceux qui s'en bercent — quels que soient leurs motifs pour la désirer — doivent se résoudre à l'attendre d'une autre cause que la volonté royale.

K.

Paris, 1^{er} avril.

Nous sommes enfin sortis d'embarras, provisoirement du moins, car nous pouvons annoncer aujourd'hui un ministère étrange et bizarre, un ministère auquel personne n'aurait voulu croire, s'il eût été annoncé par d'autres que par le *Moniteur* qui a paru extraordinairement ce matin pour le jeter vingt-

le chevalier s'il s'en tirait à son honneur; mais jamais ils ne rentressaient pour la seconde fois, car au fond de l'abîme roulaient tous les malheureux que la vanité ou la cupidité avait poussés à cette périlleuse entreprise.

Grand fut le nombre de ceux qui trouvèrent ainsi la mort et devinrent les tristes victimes d'un pacte inhumain. La renommée s'en répandit au loin, et peu à peu Kynast devint silencieux et désert; car chacun était effrayé par l'exemple de ses devanciers. De semaine en semaine croissait la fureur de Kunigunde; mais les paysans du voisinage se réjouissaient de ce qu'enfin les chevaliers étaient devenus sages et ne se jetaient plus, tête baissée, dans l'abîme.

Bien du temps s'était écoulé, lorsque tout-à-coup un superbe chevalier, suivi d'un seul écuyer, arriva sur la montagne. Les serviteurs, devenus négligents au poste du chemin, accoururent en désordre, effrayés de l'apparition inaccoutumée. Ils voulurent se rallier et faire subir un interrogatoire à l'étranger; mais ces mots impérieux: « Retirez-vous, valets! » désarmèrent leur courage. Ils le laissèrent passer, le suivirent long-temps des yeux, se regardèrent stupidement et pensèrent que cela finirait mal pour eux.

Kunigunde éclata de rire quand on lui annonça qu'il venait d'arriver un nouveau chevalier, et s'élança, ivre d'une orgueilleuse joie, à sa fenêtre. Mais un sentiment qu'elle n'avait jamais éprouvé s'empara d'elle. Avec une attention toujours croissante, avec un trouble qui lui était jusque-là inconnu, elle contem-plait le port majestueux du bel étranger, son œil bleu qui se fixait sur elle avec tant d'assurance. Avant qu'elle s'y fût attendue, il entra dans son appartement, la salua poliment, et involontairement elle s'inclina plus profondément qu'elle ne l'avait jamais fait devant son égal.

« Damoiselle, dit-il, je sais la tâche que vous avez donnée à toute la chevalerie. Si la fortune veut me sourire, j'en serai le dernier à courir cette aventure. »

Dès ce moment il se comporta avec un si noble abandon, parla sur toutes sortes de sujets d'un ton si pénétrant, si mystérieux, si assuré, que Kunigunde n'osait en agir avec lui comme avec ses prédécesseurs. Tout ce qu'il disait était plein de charmes pour elle. Sa fierté ne l'offensait pas, ses peintures chaleureuses éve-

Le château de Kynast,

EN SILÉSIE.

Parmi les nombreux châteaux qui jonchent le sol de l'Allemagne, celui de Kynast, en Silésie, arrête long-temps le voyageur par ses intéressantes ruines, antérieures au déluge, si l'on en croit une naïve inscription, et par les mille légendes dont l'édifice est doté l'enthousiasme religieux et chevaleresque du moyen-âge.

Au nombre de ces légendes est la suivante, que je traduis d'un auteur allemand, Gottschalk, et qui m'a paru devoir intéresser par sa simplicité et par le sens qu'elle renferme. On y retrouve l'idée principale du *Mauprat* de George Sand; mais les rôles de l'homme et de la femme sont intervertis; ici c'est un chevalier qui adoucit le caractère féroce d'une noble châtelaine et lui inspire les sentiments tendres qui conviennent à son sexe. Kunigunde, unique enfant d'un des anciens seigneurs de Kynast, avait reçu de son père qui querelait le ciel de ne lui avoir pas donné un fils, une éducation toute virile. Quand elle se livrait à de violents emportements, quand elle jouait avec les armes avec ses vieux chevaliers, c'est alors qu'il lui prodiguait les caresses les plus tendres. Elle l'aimait profondément, et fut inconsolable lorsque, troublé par l'ivresse, il se précipita dans un abîme avec son cheval et se brisa la tête contre les rochers. Elle fit enterrer le défunt dans le lieu presque inaccessible où il était tombé et prit l'habitude de visiter chaque jour le tombeau. Elle continua sa manière de vivre; seulement sa férocité devint encore plus âpre et plus sombre.

Ses visites au tombeau de son père nourrissaient sa haine contre les rochers qui, comme elle le disait, lui avaient ravi l'auteur de ses jours, et cependant elle ne voulait pas quitter sa vallée, quoiqu'elle possédât plusieurs châteaux dans de fertiles

Après la mort de son père, il y eut une foule de beaux chevaliers qui briguaient la main de la riche damoiselle. Mais aucun n'obtint de réponse décisive, aucun ne sut à quoi s'en tenir, jusqu'à ce qu'un jour elle déclara qu'ils eussent à se réunir à la sainte Gertrude prochaine, pour entendre de sa bouche son ultimatum.

Ce jour parut, et Kynast fourmillait de prétendants, car cette convocation générale pour le même jour avait amené maint curieux. On s'assit à une table magnifiquement servie, on but copieusement, et le jus du raisin entretenait la flamme de l'espérance. Déjà s'avancait le soir, et Kunigunde n'avait pas encore fait mine de s'expliquer. Plus d'un hôte, inspiré par le noble vin, attaqua vigoureusement son cœur: ce fut peine perdue. Enfin, comme se réveillant d'un songe, elle se leva de table et s'écria: « Il est temps de faire connaître les conditions, si orgueilleusement exigées, que je mets à mon amour et à ma main. Qui veut les entendre me suive! »

Elle descendit dans la cour, suivie de la troupe bruyante des prétendants; elle traversa la porte du château et, par un chemin nouvellement construit, courut, à la clarté des torches, au tombeau de son père, où la foule se précipita sur ses pas. Lorsqu'elle y fut arrivée, elle arracha de la main de son père un crucifix, l'éleva dans les airs, et, avec exaltation, elle s'écria: « Ici repose le seul que j'aie aimé. Je jure sur ce tombeau de n'aimer, de n'épouser que celui qui, armé de pied en cap, monté sur un coursier, chevauchera sur le parapet qui entoure le château, et défilera ainsi les rochers teints du sang de mon père. »

Elle dit, souleva une bonne nuit à ses hôtes, et les laissa là blasphémer, rire et murmurer.

Le bruit de cette singulière condition de mariage se répandit bientôt au loin. Quelque périlleuse que fût l'entreprise, il se rencontra d'aventureux chevaliers qui voulurent tenter fortune. Pour se débarrasser des simples curieux, Kunigunde avait établi sur le chemin de la montagne un poste qui devait instruire chaque chevalier de la condition et des dangers qui y étaient attachés. Si celui-ci promettait de s'y soumettre, on le faisait monter au château, on le présentait à la damoiselle; il se reposait un jour auprès d'elle et devait ensuite courir l'aventure avec les cérémonies suivantes. Il montait à cheval dans la cour du château, au bruit du tambour et de quelques bombardes; Kunigunde le regardait de son balcon, renouvelait sa promesse et lui souhaitait beaucoup de bonheur. Lui promettait de remplir la difficile condition, traversait le pont-levis, suivi de ses gens en pleurs, et montait sur le mur. Les tambours restaient à leur poste, les bombardes étaient de nouveau chargées pour recevoir glorieusement

quatre heures plus tôt à la risée de toute la presse.

Que voulez-vous ? le temps pressait, nous étions au 31 mars ; les embarras, les impossibilités se multipliaient au lieu de disparaître : il fallait en finir, et l'on en a fini. Dieu soit loué ! car nous savons au moins sur quoi compter... et parler. Nous serions même assez disposés à entonner l'alleluia, qui est aujourd'hui tout-à-fait de circonstance, à l'imitation de Louis-Philippe qui hier à minuit, après avoir accompli son œuvre immense, faisait joyeusement entendre ce chant de Pâques.

Avant de parler de la conclusion, disons un mot des prémisses ; avant de dire à quel résultat on est arrivé, racontons les nouvelles difficultés qu'on a rencontrées sur la route.

Hier, dans la matinée, on ne désespérait pas encore de terminer MM. Soult, de Broglie, Duchâtel et Humann, à ouvrir la session, c'est-à-dire à se présenter devant la chambre, chacun avec deux portefeuilles sous le bras, chacun véritable ministre en partie double. M. Humann avait accepté cette corvée, M. Duchâtel ne disait pas non, M. de Broglie n'avait pas de parti pris : restait à décider M. le maréchal Soult. Le maréchal fut donc mandé aux Tuileries où des propositions lui furent faites en conséquence. Le maréchal ne prit même pas le temps de la réflexion, il déclara qu'il ne voulait pas être ridicule, et s'en alla. Rappelé une seconde fois, le maréchal, pour ne pas se donner le tort d'une brutale impolitesse, fit répondre qu'une migraine subite lui était survenue et qu'il était bien lâché de ne pouvoir se déranger.

L'avortement de cette combinaison mit la camarilla aux abois. Que faire ? que devenir ? Prorogera-t-on les chambres de nouveau ? Mais une première prorogation les a déjà plus que mécontentés. Se présentera-t-on devant elles le 4 avril ? Mais dans quel état et avec quels ministres ? M. Jacqueminot, qui prête ses salons aux 221, fut prié de vouloir bien se rendre aux Tuileries. Là, sans lui dire un seul mot du refus de M. le maréchal Soult et des trois hommes qui lui avaient été associés, on lui demanda s'il voulait se charger, lui quatrième, avec MM. Parant, Girod (de l'Ain) et d'Audiffret, d'inaugurer la législation nouvelle. M. Jacqueminot, dont la portée politique n'est cependant pas bien grande, vit de suite l'étrangeté de la proposition qui lui était faite ; il en déclina l'honneur. C'est à neuf heures du soir que ce nouveau refus fut connu. Les coureurs de la cour durent donc se remettre en route, et le hasard cette fois les favorisa au point qu'à onze heures et demie du soir on put envoyer au *Moniteur* une dizaine d'ordonnances qui, ce matin, nous ont appris les importantes nouvelles que voici :

Sont nommés :

M. de Gasparin, pair de France, ministre de l'intérieur ;
M. Girod (de l'Ain), pair de France, garde-des-sceaux ;
M. le duc de Montebello, pair de France, ministre des affaires étrangères ;
M. le lieutenant-général Despans-Cubières, ministre de la guerre ;

M. le baron Tupinier, député, ministre de la marine ;
M. Parant, député, ministre de l'instruction publique ;
M. Gauthier, pair de France, ministre des finances.

On n'a sans doute trouvé personne qui consentit à être ministre du commerce et des travaux publics, car M. de Gasparin a été chargé de l'intérieur de ce département.

Les ordonnances qui constituent le nouveau cabinet mentionnent en même temps que la démission de MM. Molé, Barthe, de Montalivet, Bernard, Rosamel, de Salvandy, Lacave-Laplagne et Martin (du Nord) est acceptée.

Le fait est-il bien vrai et devons-nous y croire ? Est-ce sans esprit de retour que M. Molé a cédé son portefeuille à M. de Montebello, sa doublure ; M. de Montalivet le sien à M. de Gasparin, son ancien secrétaire-général, son *alter ego* ? Avec la combinaison que nous venons d'annoncer, ne sera-ce pas encore le ministère du 15 avril qui ouvrira la session ?

Cette combinaison est tellement étrange et elle a une si malheureuse coïncidence avec le 1^{er} avril, que, pour la préserver d'être regardée comme une de ces inventions dont on ne se fait pas faute à pareille époque de l'année, le *Moniteur* a dû l'expliquer dans les termes suivants :

« Les négociations commencées depuis plusieurs jours pour la formation d'un nouveau ministère n'ont point encore produit de résultat. Nous avons tout lieu de croire que les obstacles ne seront plus de longue durée. Toutefois une telle situation ne pouvait se prolonger davantage sans compromettre gravement les intérêts moraux et matériels du pays. Il fallait que la session s'ouvrit, que les chambres fussent constituées. Les ministres démissionnaires ne pouvaient faire plus long-temps acte de fonctions. Il était donc nécessaire qu'un ministère de transition pût aux exigences constitutionnelles et à l'expédition des affaires.

Des hommes connus par leur patriotisme, leur abnégation personnelle et leurs honorables services, ont accepté du roi cette

mission de confiance et de dévouement. Ils ne l'ont acceptée que sous la condition expresse qu'ils cesseraient leurs fonctions aussitôt qu'un ministère définitif serait formé, assumant du reste sur eux la pleine responsabilité de tous leurs actes. Ils ont la conviction que les motifs de leur détermination seront bien appréciés par les chambres et par le pays. »

Ainsi donc, nous n'avons encore qu'un ministère de transition, un ministère intérimaire, un ministère postiche, un ministère pour rire. On a pris sept hommes de bonne volonté, les seuls peut-être qu'on ait pu trouver, et on leur a dit : « Il faut absolument que les chambres soient ouvertes le 4 avril ; voulez-vous vous en charger ? » Et pour ne pas donner lieu à penser qu'on les suppliait d'accepter un caractère d'étrangeté qui eût surpris toute la France, on a donné à ces sept hommes d'état improvisés le nom de ministres, au lieu de celui de commissaires royaux. Voilà comment nous compterons dans l'histoire du gouvernement de juillet un ministère de plus, un ministère du 1^{er} avril.

Il faut du reste convenir qu'on a agi bien légèrement et bien cavalièrement avec la chambre ; c'est faire peu de cas des députés que de leur envoyer comme représentants de l'un des trois pouvoirs de l'Etat des sous-secrétaires d'état comme M. Parant, des chefs du personnel comme M. le lieutenant-général Cubières, des chefs de division comme M. Tupinier. En descendant seulement un ou deux degrés, on aurait pu faire ouvrir la session par des expéditionnaires ou des garçons de bureau.

Que pensera le pays de cette comédie ? Elle a été jouée, dit le manifeste du *Moniteur*, pour ne pas compromettre davantage les intérêts moraux et matériels du pays. Eh ! mon Dieu ! croit-on que la confiance publique renaitra parce que M. Gasparin est ministre de l'intérieur ? Croit-on que les affaires reprendront un peu d'activité parce que la direction de nos relations extérieures est tombée aux mains de M. Montebello ? Croit-on que l'escompte des effets de commerce se fera plus facilement parce que M. Gauthier est devenu ministre des finances ? Assurément non. Une seule chose pouvait faire cesser la crise commerciale et industrielle qui fait souffrir tant de monde en France, bourgeois et ouvriers ; c'était la constitution définitive, solide et durable d'une administration. Le provisoire dans le gouvernement prolongera le provisoire dans les affaires ; il ne rassurera personne ; il effrayera même davantage tous les intérêts qui sont si vivement alarmés ; car comment voulez-vous que nos commerçants, nos industriels, nos fabricants reprennent confiance et croient à l'avenir d'un gouvernement représenté par le singulier assemblage d'hommes aussi avantageusement connus, comme hommes d'état, que MM. Girod (de l'Ain), Tupinier, Parant, Cubières, Gauthier, etc. ?

P. S. — La salle des conférences a présenté aujourd'hui un aspect très-anlmé. Il était curieux de voir comment les députés qui s'y trouvaient réunis en grand nombre ont accueilli la nouvelle administration. Nous garantissons que les informations que nous avons recueillies à cet égard sont exactes.

La chambre a considéré le cabinet du 1^{er} avril, non pas comme une mystification, comme une plaisanterie, comme un ministère pour rire, mais comme un audacieux défi jeté à la face du pays. L'indignation était sur tous les visages, les récriminations dans toutes les bouches. « Qu'ils viennent, disaient-ils, et puis que la couronne veut savoir ce que nous pensons de son système, elle le saura ! » Et là-dessus les députés se donnaient la main et prenaient l'engagement de serrer leurs rangs. Le nom qui a soulevé le plus d'improbation est celui de M. de Montebello ; il rappelait la triste, la dégoûtante affaire Conseil, affaire de police et d'espionnage dont la camarilla a eu tous les honneurs.

On ne sait pas encore s'il y aura un discours royal le jour de l'ouverture ; le point n'est pas décidé. Toutefois, si Louis-Philippe vient en personne ouvrir la session, on ne lui fera lire qu'une élogie bien larmoyante sur les dangers que court l'ordre public, sur le pouvoir que reprend l'esprit de désordre et d'anarchie, etc., etc.

Que les départements dans lesquels on pourrait chercher à répandre ces rumeurs sinistres se rassurent ; quelque grave que soit la situation, quelques griefs qu'on ait le droit d'avoir et d'articuler contre le pouvoir, la tranquillité de Paris ne sera pas troublée. Ce sont les hommes même qu'on appelle les hommes de trouble et de désordre qui en sont en ce moment les maîtres, et ils la conserveront, tantils ont à cœur de ne pas voir la France précipitée dans une ruine plus déplorable et dans de plus grands malheurs.

Le *Moniteur* annonce les nominations rémunératoires qui suivent :

M. Barthe, garde-des-sceaux, est nommé premier président de la cour des comptes, en remplacement de M. Si-

passa fièrement sous la herse.

« Eveille tout le monde dans le château ! cria l'écurier au gardien de la porte, tremblant ; mais ne laisse personne s'approcher du mur. »

L'écurier accompagna son maître jusqu'au pied du parapet. Le chevalier y monta en souriant à son fidèle serviteur, ôta ses pieds des étriers, et laissa négligemment flotter les rênes sur le cou du cheval. Il marchait d'un pas ferme sur l'étroit sentier. Le chevalier jetait un regard serein sur l'horrible vallée, où régnait encore une sombre nuit. A l'orient, le soleil parut, l'alouette monta dans les airs ; mais il ne voyait ni le soleil ni l'alouette ; seulement, de temps en temps, il regardait d'un air calme son écurier, qui marchait le long du rempart.

Cependant, tout s'était éveillé dans le château ; ils couraient de tous côtés, pleins de trouble et d'anxiété. Kunigunde était éveillée aussi. A peine eut-elle appris que le chevalier était sur le mur, qu'un frisson mortel la saisit. « Il est mort ! » s'écria-t-elle, et elle descendit dans la cour. « Où est son cadavre ? » Personne ne répondit ; tous se tenaient immobiles, les mains jointes.

Comme l'anxiété des uns et des autres était à son comble, voilà que le chevalier, sur son coursier couvert de sueur, tournait le coin du bâtiment contigu à l'autre extrémité du parapet, et touchait à la fin du redoutable sentier. Kunigunde était près de défaillir, lorsque, sain et sauf, il descendit du mur et sauta à bas de son cheval. Les serviteurs firent éclater la joie la plus bruyante ; ils chantaient, criaient et dansaient. Les trompettes sonnaient dans la cour, et l'artillerie, tonnant par-dessus la vallée, annonçait que la victoire était remportée.

« Hommage à votre seigneur ! » s'écria Kunigunde ; et s'avançant d'un pas chancelant vers le chevalier : « Vous avez rempli les conditions, noble chevalier, dit-elle, vous avez apaisé l'esprit de mon père. Je vous donne ce château et ses dépendances, et suis prête à vous appeler mon époux. » Les trompettes sonnèrent de nouveau.

Le chevalier, d'un air grave, répondit avec autant de fierté que de noblesse : « Damoiselle, le terrible charme est détruit, qui a coûté la vie à tant de nobles chevaliers. Je me réjouis d'avoir mis des bornes à votre orgueil et à votre cruauté, et je re-

mèon, démissionnaire, et nommé premier président hono-

raire ;
M. Laplagne, ministre des finances, est nommé conseiller maître à la cour des comptes, en remplacement de M. Cordelle, démissionnaire, et nommé conseiller honoraire ;

M. de Montalivet est nommé intendant-général administrateur de la liste civile, en remplacement de M. de Bondy, démissionnaire, et nommé intendant-général honoraire.

On remarquera qu'on donne encore à MM. Barthe et Lacave-Laplagne la qualité de ministres, d'où il faut conclure que ce sont ces illustres et désintéressés démissionnaires qui se sont eux-mêmes choisis une honorable retraite.

Le cœur se soulève de dégoût quand on songe à toutes les démarches que M. Barthe a dû faire pour décider M. Siméon à donner sa démission, et quand on voit un ministre des finances se ruer, faute de mieux, et avec tant de convoitise, sur une malheureuse place de conseiller à la cour des comptes.

Le retour de M. de Montalivet à la liste civile est fort significatif ; il prouve que le courtisan restera toujours après de son maître pour lui communiquer ses inspirations et recevoir les siennes. Si on eût voulu faire voir qu'on comprenait l'arrêt électoral que le pays a prononcé et qu'on cédait aux exigences de la situation, ainsi que le *Journal des Débats* l'avait annoncé, dans l'espérance sans doute qu'on ne serait pas forcé d'en venir là, il fallait envoyer M. de Montalivet loin de Paris. C'est à lui qu'on aurait dû proposer un exil si l'on eût voulu rassurer le pays sur les craintes que lui donne en ce moment une volonté qui paraît si peu disposée à céder.

Nous apprenons que le 41^e de ligne, en garnison dans notre ville, quitte nos murs pour se rendre à Toulon. Le 1^{er} bataillon a dû se mettre en marche aujourd'hui. Ce régiment sera remplacé par le 66^e de ligne venant d'Ancone. Il était à Lyon lors des événements de novembre.

C'est décidément aujourd'hui mercredi 3 avril que sera représenté sur le Grand-Théâtre l'opéra le *Giaour*, cette création si importante, toute lyonnaise, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, pour laquelle la direction a fait des frais de mise en scène et de décors qui semblent présager à cet ouvrage et à ses auteurs un beau succès.

M. Georges Hainl donnera samedi soir, dans la salle de l'hôtel du Nord, un concert qui ne peut manquer d'attirer une nombreuse réunion. Mlle Laurent et plusieurs amateurs distingués se feront entendre dans cette soirée. M. Georges Hainl exécutera plusieurs morceaux nouveaux de sa composition, entre autres de grandes variations sur des motifs de *Guillaume Tell*, qui ont obtenu un si grand succès aux derniers concerts du Conservatoire.

Le talent si brillant et si pur de M. Georges Hainl est déjà un sûr garant de plaisir pour tous les amateurs de grande et large musique.

Paris, 1^{er} avril 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Le *Moniteur* ne nous donne pas le nom du nouveau président du conseil. Qui considérera donc le cabinet ? C'est une question toute constitutionnelle que nous nous permettrons d'adresser à qui de droit.

— On sait que, par suite d'un usage qu'on n'a pas eu le courage de détruire après juillet, et dont MM. Laffitte et Dupont (de l'Eure) ont noblement refusé de profiter, chaque ministre qui arrive à droit à des frais d'établissement qui se montent à 12,000 f. Nos sept ministres intérimaires coûteront donc au pays 84,000 f. Le pays trouvera sans doute que c'est payer fort cher le plaisir de voir siéger, pendant quelques heures, au banc de douleur, des hommes qu'on aurait pu fort bien remplacer par des chapeaux.

— On remarquera que le nouveau cabinet se compose de 4 pairs de France, de 2 députés et d'un septième membre qui n'est ni pair ni député. Nous croyons que la chambre des députés sera médiocrement flattée de la part qu'on lui a faite dans cette grandiose combinaison.

mercie Dieu de son assistance. Malédiction et honte éternelle sur celui qui voudrait encore après moi tenter ce coup hasardeux ! Déclarer cela hautement, à la face du monde, fut l'unique but de mon arrivée dans ce château. Depuis un an ce cheval a été dressé à marcher dans d'étroits sentiers, et ce n'était pas la première fois qu'il se risquait sur un tel chemin ; mais ce sera la dernière. Et toi qui as jeté le sort de la perdition sur tant de malheureux jeunes hommes, amende-toi, laisse le sentiment de la nature et de l'humanité s'éveiller au fond de ton cœur. Exécration et malédiction sur la cruelle et orgueilleuse Kunigunde, honneur et amitié à la Kunigunde sensible et affectueuse ! Baise l'écorce qui entourait ton cœur, fais-y germer des sentiments qui conviennent à ton sexe. Deviens femme et épouse, et rends au monde de la vie que ton orgueil a immolée.

« Je ne puis être votre époux. Je suis Adalbert, landgrave de Thuringen, déjà aimé de la plus noble femme ; mais je vous en conjure, renaissez au monde et à l'humanité. Et si vous voulez un auxiliaire dans votre belle entreprise, choisissez mon excellent écurier, le bon Hugo d'Erbach.

« Et vous, qui m'entourez, pleins d'étonnement, vous, les témoins de la cruauté, soyez aussi les témoins du repentir et de l'amendement. Obéissez à votre souverain, mais ayez toujours présent à l'esprit qu'on doit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

« Adieu, damoiselle ; pardonnez cette humiliation, vous l'avez méritée. Quand paraîtra le croissant de la lune, mon ami reviendra pour être témoin et peut-être pour jouir du changement de votre cœur. Adieu ! » Il sauta sur son cheval et descendit la montagne avec son écurier.

On porta Kunigunde évanouie dans son appartement : elle y resta huit jours malade ; ensuite elle pria et jeûna dans une mortelle stupeur. Au bout de quatre semaines, le chevalier Hugo d'Erbach, avec une suite brillante, parut devant la porte de Kynast. Kunigunde l'épousa. Le redoutable mur fut renversé, et elle fonda de riches messes pour les âmes des malheureuses victimes. L'amour de Hugo et l'amitié d'Adalbert adoucirent la repentance de Kunigunde, et ses dernières paroles à ses enfants furent pour adjurer de ne jamais se charger de dettes de sang en se révoltant contre la nature.

M.

(Le Progrès)

laient en elle des sentiments inconnus ; mais toute sa manière de se conduire envers elle ne laissait pas de l'embarrasser et de lui faire sentir qu'elle jouait un rôle extravagant.

Aussitôt qu'elle s'en fut aperçue, il lui vint à l'esprit qu'elle ne savait pas le nom de l'étranger. Accoutumée à en être instruite avant l'arrivée de chaque chevalier, elle s'emporta violemment contre la négligence de ses serviteurs. Elle quitta soudainement l'appartement pour s'enquérir du nom de l'étranger et gourmander ses gens ; mais personne ne put lui donner une réponse satisfaisante, et l'écurier du chevalier fut, dans ses réponses, si laconique et si mystérieux, que, dans sa colère, elle lui donna un soufflet, et s'en retourna dans son appartement pour apprendre le nom de l'inconnu de sa propre bouche. Elle voulait prendre un air sévère et courroucé ; mais l'attitude nouvelle du chevalier la désarma. Pendant son absence, il avait saisi un luth, et jouait une fantaisie, lorsqu'elle entra. La douce harmonie, en la pénétrant de sentiments nouveaux et bienfaisants, amollit tout son être ; son front se dépouilla de sa colère. Elle s'assit, les yeux baissés, vis-à-vis du chevalier, qui, d'une voix mâle et douce, lui chanta une chanson dont le sens fit sur elle une telle impression, qu'elle ne put retenir ses larmes.

Ainsi se passa la journée, et comme la nuit commença à poindre, le chevalier quitta l'appartement, annonçant que le lendemain de fort bonne heure il ferait le tour du château sur le parapet. Le cœur de Kunigunde palpita d'angoisse en entendant cela ; elle essaya de gagner un sursis ; elle aurait bien voulu que le chevalier renonçât à son projet, mais il fut inébranlable.

Kunigunde resta seule avec le sentiment d'un amour naissant et le tourment d'un orgueil dompté ; elle se jeta sur sa couche, mais le sommeil bienfaisant ne vint point réparer ses forces, et ce ne fut que long-temps après minuit qu'elle tomba dans un assoupissement accompagné de songes affreux.

A la première pointe du jour, l'écurier étranger se fit ouvrir la porte et courut sur le rempart. Et lorsque le ciel devint pourpre à l'orient, et que tous les objets pouvaient se distinguer nettement, il rentra dans la cour du château, et tira le coursier de l'écurie. Alors le chevalier étranger, vêtu à la légère, descendit l'escalier, embrassa l'écurier, s'élança sur son cheval et

— Le *Journal des Débats* annonce aujourd'hui que la combinaison ministérielle essayée depuis deux jours par le maréchal Soult est ajournée. L'illustre maréchal ne la reprendra, s'il y a lieu, qu'au moment où les premières discussions de la chambre auront permis aux partis de se mieux compter. Nous espérons bien que l'ajournement dont parle la feuille de la cour sera indéfini. La dignité de la chambre est trop engagée dans la question pour qu'il n'en soit pas ainsi.

On lit dans le Journal des Débats :

Aujourd'hui (dimanche), à neuf heures, le roi a reçu M. le général Jacqueminot. De onze heures à cinq, S. M. a reçu individuellement MM. Girod (de l'Ain), le général Cubières, le duc de Montebello, le baron Dupinier, M. Gauthier, régent de la banque. A huit heures du soir ces mêmes personnes et MM. de Gasparin et Parant ont été reçus collectivement par le roi, et sont restés long-temps avec S. M. On annonçait que la combinaison ministérielle essayée depuis deux jours par M. le duc de Dalmatie était ajournée, et que l'illustre maréchal ne songerait à la reprendre, s'il y avait lieu, qu'au moment où les premières discussions de la chambre auraient permis aux partis de se mieux compter. En conséquence de cet ajournement vainement combattu par S. M., le roi se serait vu dans la nécessité de pourvoir à la prochaine ouverture de la session, et on assurait que S. M. avait offert aux personnages distingués dont nous avons cité les noms plus haut, cette pénible mission qu'ils ont acceptée avec un dévouement qui les honore.

Voici comment on explique l'étrange composition ministérielle que nous venons de donner.

On avait compté sur le dévouement du maréchal Soult et de MM. de Broglie, Duchâtel et Humann pour la session par commissaires, sauf à ces messieurs à se compléter ensuite par des adjonctions. Il paraît qu'une proposition dans ce but leur a été en effet adressée, mais elle a été péremptoirement repoussée. Mais comme il fallait cependant pourvoir aux nécessités parlementaires, l'ancien cabinet s'est réuni hier pour y aviser. Or, une nouvelle prorogation de la chambre était impossible; on n'a que trop abusé de la patience des députés. Faire asseoir sur le banc ministériel les hommes du 15 avril, M. de Montalivet y eût consenti; mais la résistance de M. Molé a été invincible. Quel parti prendre? On s'est arrêté à un expédient des plus étranges. Les démissionnaires du 15 avril ont improvisé un cabinet intérimaire dont la charge unique serait d'ouvrir la session. Avec un tel cabinet d'intérim, ce serait toujours le ministère du 15 avril qui ouvrirait la session par commission.

— Nous voyons par les journaux belges que le roi Guillaume se prépare à prendre possession de la partie du Luxembourg qui lui est rétrocédée. Déjà le *Journal du Luxembourg* publie un rescrit en date du 19 mars, où le roi Guillaume proteste de son bon vouloir pour ses fidèles sujets. Dans ce document, la reprise de possession est appelée le rétablissement de l'ordre légal. Les journaux tories se flattent, du reste, que les échanges du traité, auquel les chambres belges ont accédé, se feront dans le plus bref délai. Le *Morning-Post* indique même lundi et mardi.

STATISTIQUE MINISTÉRIELLE.

Le tableau suivant des vicissitudes ministérielles, depuis la révolution de juillet, est curieux à connaître :

- Ministère du 11 août 1830 (sans présidence). — Intérieur, M. Guizot; affaires étrangères, M. Molé; instruction publique et des cultes, M. de Broglie; justice, M. Dupont (de l'Eure); guerre, M. Gérard; finances, M. le baron Louis; marine, M. Sébastiani. Ministres sans portefeuille : MM. Laffitte, Périer, Dupin et Bignon. — Ce ministère a duré trois mois.
- Ministère Laffitte, 29 novembre 1830 (durée 4 mois). Le 27 décembre deux ministres sortent.
- Ministère Périer, président le conseil, le 13 mars 1831 (durée 12 mois). Il s'est modifié le 16 mai par la mort de M. Périer.
- Ministère Soult président, ou Thiers-Guizot, dit du 11 octobre 1832 (durée 21 mois). Il s'est modifié, le 4 avril 1834, par une permutation entre MM. d'Argout et Thiers, et par les changements de deux ministres. Une autre modification a eu lieu le 18 juillet 1834.
- Crise ministérielle, le 27 octobre 1834. Ministère de trois jours, sous la présidence de M. Bassano, le 10 octobre 1834.
- Ministère sous la présidence du maréchal Mortier, le 18 novembre (durée 3 mois).
- Rentrée du 11 octobre en mars 1834, M. de Broglie président. En février 1836 M. Humann se retire.
- Ministère du 22 février, président M. Thiers (durée 6 mois). Démission des ministres, le 25 août 1836, sur la question d'Espagne.
- Ministère Molé-Guizot, M. Molé président; 6 septembre 1836 (durée, 4 mois). Crise ministérielle, le 7 mars 1837, à l'occasion du rejet de la loi de disjonction. Quatre ministres se retirent.
- Ministère Molé-Montalivet du 15 avril 1837 (durée, 23 mois). Démissions, après les élections du 2 mars.
- Ministère des commis, ou poisson d'avril, le 1er de ce mois. En tout, dix ministères, qui ont éprouvé presque autant de modifications, et dont tous les membres, moins trois ou quatre, sont usés à tout jamais.

Le bruit s'est répandu hier que l'on commençait à prendre à Strasbourg des précautions militaires dans le genre de celles dont parlent depuis quelques jours les journaux de Paris, et que des cartouches à balles avaient été distribuées dans les casernes. La méfiance publique a fait de nombreux commentaires sur ces mesures, et chacun s'est demandé si le gouvernement, pour mettre fin à la crise politique qui se prolonge depuis un mois, et ne pas céder à la volonté nationale exprimée par les élections, songeait à faire un coup d'état, et si, mettant à profit l'expérience de 1830, plus prudent et mieux avisé que Charles X, il prenait ses précautions contre une explosion révolutionnaire. Les renseignements que nous avons recueillis nous ont appris que ces bruits découlent d'un fait qui a été mal interprété. Tout n'est que cartouches on été en effet transportées, dans la soirée de mardi, dans une espèce de poudrière succursale, située près du quartier de la Marguerite, où est caserné le 34^e régiment de ligne. Nous croyons savoir que ces cartouches n'ont pas été distribuées aux troupes, qu'elles sont destinées aux exercices à feu, et qu'elles doivent servir au tir à la cible qui doit commencer le 1^{er} avril. Cette explication, qui est vraisemblable, suffira pour réduire à leur juste valeur les bruits alarmants qui circulent depuis hier dans notre ville. Faut-il s'étonner du reste que l'opinion publique soit si prompt à s'inquiéter, que la démonstration la plus innocente peut-être devienne pour elle un sujet d'alarmes, et qu'elle soupçonne des intentions hostiles dans les faits les plus simples?

A qui la faute si le pays n'est pas rassuré aujourd'hui? à qui la faute s'il se croit maintenant moins en sécurité qu'il y a trois mois? A qui, si ce n'est à la prolongation d'une crise ministérielle qui devrait être depuis long-temps terminée? Quand le corps électoral a exprimé légalement ses vœux et ses desirs par le choix des députés, et que le gouvernement, au lieu de se soumettre franchement à cette solennelle manifestation de la volonté nationale, hésite, tergiverse, flotte entre mille combinaisons différentes, dans le but plus ou moins avoué d'esquiver la loi de l'opinion, d'éluder son arrêt souverain, la nation n'a-t-elle pas quelque raison de s'alarmer? Et ne peut-elle pas se demander si on ne prépare pas à cette crise une solution imprévue, extraordinaire, puisque la solution naturelle, et que chacun prévoyait, tarde tant à venir?

Ce n'est pas, si nous tenons ce langage, que nous partageons de pareilles inquiétudes. Sans doute une nation qui tient à ses droits a toujours raison de se méfier de ceux qui sont en position d'y porter atteinte; car, pour les nations comme pour les particuliers, prudence est mère de sûreté, et nous n'oublierons jamais que la presse est la sentinelle vigilante des droits de tous, et que notre devoir serait d'appeler la sollicitude de nos concitoyens sur les dangers dont nous croirions le pays menacé.

Mais, en vérité, nous ne pouvons nous supposer à la veille d'un 18 brumaire. Ce n'est pas que la royauté de juillet n'ait à sa suite quelques dons Quichottes monarchiques qui s'imaginent n'avoir qu'à monter à cheval, pour mettre à la raison le peuple jaloux de ses libertés; mais nous ne savons pas de quel pli du drapeau tricolore pourrait sortir un nouveau Bonaparte. La nation est trop éclairée, trop attachée à ses droits, trop habituée aux formes de la liberté, pour avoir rien à redouter des idées extravagantes de quelques courtisans, ou des rêves burlesques de quelques traîneurs de sabre.

L'armée aussi n'est pas, comme elle l'a été dans d'autres temps, un instrument passif dont on pourrait s'emparer pour tuer la liberté et opprimer le pays; elle aussi connaît et apprécie ses droits et ses devoirs: les baïonnettes ont de l'intelligence. Chaque soldat sait qu'il est d'abord citoyen français, qu'il rentrera dans les rangs du peuple quand il aura déposé l'uniforme militaire, et, s'il pouvait encore se rencontrer parmi les traîneurs de sabre de la camarilla quelque Murat prêt à chasser les législateurs de la salle de leurs séances, il ne trouverait certes pas dans l'armée un bataillon de grenadiers qui consentit à marcher sous ses ordres pour accomplir cette œuvre liberticide.

(*Courrier du Bas-Rhin.*)

LE GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF DES ÉTATS-UNIS COMPARÉ A CELUI DE FRANCE.

Les Etats-Unis sont complètement à l'abri de ces crises ministérielles qui, en France, en Angleterre, en Espagne et ailleurs, suspendent et détraquent périodiquement l'action du gouvernement représentatif. A quoi tient cet heureux privilège? au bon sens qui a présidé à la rédaction de la constitution américaine. A Washington, le chef du pouvoir exécutif est élu pour quatre ans et personnellement responsable. Cette garantie suffit largement à la nation. Une fois nommé ou maintenu pour quatre autres années, combinaison qui concilie admirablement l'intérêt de la liberté et celui de la stabilité, le président choisit ou renvoie à son gré les ministres. Etrangers aux deux chambres par une autre prévision non moins sage du pacte constitutionnel, ces ministres ne perdent pas leur temps, comme les nôtres, à de misérables intrigues parlementaires dans le but de former, de maintenir, et au besoin de corrompre une majorité. Tous leurs instants, tous leurs efforts et leur sollicitude demeurent concentrés sur la chose publique. L'administration n'est pas sans cesse exposée, comme chez nous, à ces revirements, à cette mobilité de personnel et de système qu'on pourrait appeler la monnaie d'une révolution. Tant que durent les fonctions d'un président, la nation souveraine n'a pas autre chose à faire qu'apprécier l'habileté et la sagesse de sa gestion, renouveler son mandat s'il est jugé digne d'un si haut témoignage de confiance, ou lui donner un successeur s'il a cessé de répondre au vœu des circonstances ou de l'opinion. Dans le premier cas, le système de politique et d'administration continue sans que le peuple songe seulement à s'informer des noms des secrétaires-d'état; dans le second, le changement du magistrat suprême entraîne nécessairement tous les autres, et la majorité nationale, souverain unique et pratique, est toujours certaine de régner en gouvernant par l'intermédiaire de ses délégués.

De la responsabilité du président, il serait absurde de conclure que les agents, ministres ou employés de toute la hiérarchie administrative, ne sont pas responsables. Les institutions de Franklin, de Washington et de Jefferson n'ont pu admettre une telle insulte à la moralité et à la dignité de la nature humaine. Coupables de désobéissance, de malversations ou de concussions, les fonctionnaires américains, comme ceux de tout pays civilisé, ont à subir les conséquences juridiques de leurs actes; mais le chef du pouvoir exécutif, responsable pour lui-même, l'est aussi pour eux tous, et cette responsabilité universelle, en lui imposant la surveillance la plus active et la plus sévère, en le rendant nécessairement l'arbitre de l'existence officielle de ses subordonnés, lui donne, dans les limites de ses attributions, une intensité de pouvoir que ne possèdent pas des monarques constitutionnels et même absolus.

Ce pouvoir, nécessaire dans une démocratie surtout, puisqu'il n'est qu'une délégation temporaire de la souveraineté du peuple, ce pouvoir sans lequel l'autonomie, le *self-government*, ou le gouvernement du peuple par lui-même, ne serait qu'une irréalisable et funeste utopie; il n'y a pas d'exemple, depuis plus de soixante ans, qu'il ait produit, dans les diverses phases de son exercice, une crise politique, morale ou industrielle, comparable à ce dont nous sommes témoins depuis deux mois en France.

Jamais on n'a entendu agiter la question de savoir si un président américain, fût-ce Washington ou Jackson, généraux victorieux et libérateurs de leur pays, rendrait ou ne rendrait pas son épée. Une telle impertinence ferait sourire de pitié les plus sauvages *pionniers* du Michigan ou de l'Arkansas. Quelque différend grave surgit-il entre le président et le congrès, le peuple, juge suprême de l'un et de l'autre, intervient par la voie paisible de l'élection, et son verdict définitif et sans appel donne raison au congrès ou au président, en changeant l'un ou l'autre. Ces élections présidentielles elles-mêmes, dont on se fait en Europe une idée si terrible et si fautive, s'accomplissent avec autant d'ordre et de régularité que les évolutions des corps célestes. Le président élu remplace l'autre, comme l'étoile succède à l'étoile, sans la moindre protestation ou suspension des services publics, sans que l'industrie et le commerce s'inquiètent; chacun sait que la volonté nationale régulièrement manifestée est aussi irrésistible que le retour périodique des saisons, que les marées de l'Océan. Les partis vaincus se résignent devant ces arrêts de la conscience publique, comme devant un décret du destin. Et comme, en même temps, vainqueurs et vaincus jouissent de garanties égales; comme les affaires humaines ne sont pas régies, à l'instar des choses de l'ordre physique, par une brutale et inexorable fatalité, les intérêts, les opinions en lutte peuvent ne désespérer jamais du triomphe de ce qui leur

semble juste et utile. Nul ne songe à changer les arrêts du scrutin par la corruption ou la violence. Qui achèterait les consciences dans un pays où il n'existe ni liste civile, ni fonds secrets, ni sinécures, ni appâts quelconques pour la vénalité? qui serait assez fou pour se mettre en dehors des garanties légales, quand la liberté illimitée de discussion, d'association et d'assemblée assure à tout citoyen les moyens d'éclairer la conscience du pays et de faire prévaloir à son tour ses sympathies ou ses opinions?

Pour nous résumer, aux Etats-Unis, le peuple règne et veut, l'exécutif gouverne et administre sous la responsabilité de tous ses agents, sans exception. Voilà la règle théorique et pratique de la souveraineté nationale. Chez nous, après tant de révolutions et d'expériences, la science sociale n'est encore qu'une dispute sur ces éléments primordiaux de tout gouvernement. Et, en attendant que le problème soit résolu dans le sens du droit divin, trois fois vaincu et toujours menaçant, ou dans le sens du droit des peuples, autant de fois intronisé et toujours escamoté ou méconnu dans la pratique, nos élections générales de dynasties et de constitutions proclamées toutes immortelles se font tous les huit ou quinze ans à coups de fusils, par la guerre civile et au risque de la guerre étrangère, et nos changements de ministères eux-mêmes, infiniment plus fréquents encore, ont pour la tranquillité, le bien-être et la prospérité du pays des inconvénients à peu près aussi graves que des révolutions. (National.)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans la Sentinelle :

Les avantages remportés par les christinos sur Cabrera sont d'autant plus remarquables, qu'ils sont plus rares. Ce fougueux partisan se pose ordinairement sur les hauteurs d'où il s'élance avec impétuosité sur l'ennemi; il ne s'aventure jamais avec des forces qui ne dépassent de beaucoup en nombre celles des adversaires. C'est à ces moyens que Cabrera a dû la réussite de ses armes dans certaines affaires; c'est à sa cruauté, à son exaltation fanatique qu'il doit l'espèce de réputation qu'il s'est faite.

Il a suivi en tous points sa tactique, et a situé son camp sur une éminence appelée la Fuen de Munia (la Fontaine de Munia) qu'il avait fortifiée de parapets. Il avait rassemblé là sept bataillons et 400 chevaux. Toutes précautions étaient bien prises.

Les christinos ont dû se battre vaillamment pour obtenir leur résultat: Ayerbe a fait preuve de courage et d'habileté. Cependant la campagne ne s'est pas terminée comme nous l'espérions, car, si Cabrera a été délogé de ses positions, Segura n'a point été pris. Une action ne fatigue pas tellement le soldat qu'il ne puisse en livrer une autre bientôt. Nous pensons que le retard mis dans l'attaque de ce village est une faute.

Segura n'est pas un point aussi redoutable que Morella, il n'est pas même bien défendu et ne peut tirer du secours que de Cabrera. C'était donc le moment de l'attaquer à l'improviste, puisque Cabrera n'était plus à même de lui être de quelque utilité. D'ailleurs, le bruit de la déroute de la faction avait sans doute jeté la terreur dans le cœur des habitants qui auraient peut-être opposé peu de résistance.

Une occasion manquée se répare difficilement. Segura est un des points importants de retraite pour Cabrera; c'est encore une de ses capitales où il règne en despote militaire; d'où il lance ses bandes pour aller ravager les champs, incendier les hameaux, couper la route royale et fermer les communications.

— Les exilés carlistes qui sont encore dans nos parages se préparent à quitter la frontière. Tarragual, que notre correspondant nous avait annoncé comme revenant auprès de Maroto sur l'ordre de don Carlos, devait partir hier soir pour Pau, accompagné par la gendarmerie qui le garde depuis son arrivée à Bayonne.

CAPITAINERIE GÉNÉRALE D'ARAGON. — ÉTAT-MAJOR.

Le brigadier deuxième commandant de ce royaume a reçu copie de la communication suivante du général don Joaquín Ayerbe au général en chef de l'armée du centre :

« Quartier-général de Cortes, le 24 mars.

» Excellence,

» Ainsi que je vous en avais prévenu dans ma dépêche d'hier, j'ai fait ce matin, dès l'aube du jour, mon mouvement dans la direction de Segura. Après avoir effectué ici ma jonction avec la brigade que j'y avais envoyée dans l'après-midi du jour précédent, j'ai marché vers l'ennemi, décidé à l'attaquer. Celui-ci, posté sur la gauche du chemin de la cordillière comprenant les premières hauteurs appelées las Monresas de Lahoz jusqu'après de celles d'Armillas, avait une partie de ses forces disséminée entre dix parapets, et paraissait, en nous menaçant, vouloir s'opposer au passage des troupes nationales que j'ai eu l'honneur de diriger dans cette journée.

» A Cortes, j'avais partagé mon monde en 2 fortes colonnes: la 1^{re}, sous les ordres du colonel Francisco Belarde, du 4^e régiment d'infanterie légère, qui devait agir à l'extrême droite du flanc de l'ennemi, commença son mouvement par la côte de l'endroit appelé Collado Chambaquero; la seconde, que je commandais en personne, se mit en mesure d'exécuter la même opération à l'extrémité de l'aile gauche de l'ennemi, qui, lorsque nous fumes à sa portée, s'empressa de rompre son feu. Votre Excellence ayant par ces indications une idée des lieux où s'engagea et se passa l'affaire, je me borne pour le moment à lui dire que l'ennemi a été complètement battu, qu'il a éprouvé une grande perte et qu'il a été poursuivi jusqu'après d'Armillas. Notre perte consiste, à mon avis, en 200 hommes environ et quelques chevaux.

Ceci terminé, je réunis mes forces et repris ma marche sur Segura, dans le but d'y pousser une reconnaissance; après l'avoir effectuée jusque sous les murs mêmes du village, je suis revenu ici pour y prendre gîte. La plus insignifiante guérilla n'a osé inquiéter ma marche qui a eu lieu pendant la nuit.

Dans mon rapport détaillé, qui sera adressé à V. Exc. dès que je recevrai des corps les notes que je leur ai demandées pour demain, je ferai la relation de l'heureux événement par lequel a commencé la campagne de printemps, et je ferai connaître aussi à V. Exc. le mérite distingué de toutes ces troupes qui, mues par le désir de vaincre ou de mourir, ont enlevé avec les guérillas et le feu de l'artillerie tous les retranchements ennemis, dont la plupart étaient défendus avec la plus grande opiniâtreté par Cabrera lui-même, qui avait sept bataillons choisis, plus de 400 chevaux, et en outre deux autres bataillons choisis sur notre droite qui ne prirent point de part au combat. C'est tout ce que je puis dire aujourd'hui à V. Exc. pour sa satisfaction, et celle de tous ceux qui s'intéressent au bonheur de la patrie.

— Le général Van Halen se trouvait le 26 à Carinena.

S'il faut en croire l'*Eco d'Aragon*, le bataillon des guides de Cabrera aurait beaucoup souffert à la dernière affaire.

Un convoi de blessés est entré le 27 à Saragosse; il était escorté par un bataillon du 4^e léger. Cette troupe devait repartir et conduire à l'armée de la grosse artillerie pour battre le fort de Segura.

NOUVELLES DES PROVINCES BASQUES. — On nous écrit de la Navarre :

Maroto, désireux de protéger le commerce des marchandises

sortant de Bayonne pour Pampelune et Estella, a placé le 4^e bataillon et 50 chevaux dans les vallées d'Echauri et d'Ulzama pour la sécurité des routes, et empêcher le peseteros de Pampelune et de Valcarlos de faire des incursions dans la ligne carliste.

La levée des jeunes gens continue en Navarre. Le 24 du courant, il y avait déjà 4,000 hommes enrôlés; quelques-uns se libéraient du service moyennant une somme de 13,000 fr.

Le 23, la sentence d'acquiescement des généraux Elio et Zariatégui a été lue devant tous les bataillons de Navarre.

Le partisan carliste Otamendi et son second ont été tués, le 26, à Huarte, près de Pampelune.

Maroto, avec son état-major-général, a quitté Estella le 24; il a parcouru la ligne de la vallée de la Solana et les villages d'Allo, Arroniz et Dicastillo où il a établi son quartier-général.

D'après la grande réunion de troupes de la reine, qui se concentrent à Lerin, Lodosa, Carcar et autres lieux sur les bords de l'Èbre, on croit que le général Espartero se prépare à attaquer la ligne d'Allo et de la Ribera. A cet effet, il a fait avancer la réserve qui était à Valladolid, et a dégarni les garnisons de Navarre et de Castille pour avoir plus de forces à présenter à l'ennemi.

La jonction de Léon avec Espartero a eu lieu le 27.

Variétés.

DICTIONNAIRE DE LA JURISPRUDENCE DE LA COUR ROYALE DE LYON, par Victor Testenoire, avocat à la même cour. — Années 1823 à 1837, avec supplément pour 1838. — 1 vol. in-8° de 540 pages.

Nous sommes les derniers à annoncer cet ouvrage, mais non à en apprécier le mérite et l'utilité. Il serait difficile d'offrir un résumé plus méthodique et plus clair des arrêts de la cour royale, et d'indiquer avec plus de concision et d'exactitude que l'a fait M. Testenoire, à propos de ces arrêts, les autorités et les sources du droit, ainsi que les dispositions législatives ou réglementaires les plus usuelles sur certains matières. Nous ne parlerons pas des articles spéciaux, tels que le *Coup d'œil parlementaire*,

les *Souvenirs du parquet*, quelques documents sur le *notariat*, pièces de rapport, si l'on veut, relativement à l'objet principal, mais où la justesse et l'élevation des idées sont constamment soutenues par un style correct sans raideur, élégant sans emphase. — Nous ne considérons ce travail que sous le rapport de son utilité pratique, et nous avons été frappés de la disposition bien entendue des matériaux qui le composent. Nous avons également eu lieu de faire, après une lecture rapide, quelques observations essentielles. Le dictionnaire de M. Testenoire, en même temps qu'il forme une œuvre indépendante en soi, peut aussi, par la simple addition de deux numéros placés au bout de chaque article, servir de table au *Recueil mensuel des arrêts de la cour*. — Mais, comme d'autres l'ont sans doute remarqué avant nous, les sommaires du recueil sont ordinairement trop abrégés et quelquefois trop prolixes pour laisser dans l'esprit une idée nette des points jugés. D'un autre côté, le texte même des arrêts est tantôt trop étendu, tantôt trop concis, pour ne pas nécessiter de la part du lecteur un travail d'analyse ou un commentaire, au moyen duquel il puisse se rendre un compte exact des décisions. Or, c'est ce travail d'analyse et de développement tout à la fois qui se trouve tout fait dans ce dictionnaire de M. Testenoire: en sorte que, d'une part, après avoir lu sa notice, on peut se dispenser de recourir au texte des arrêts; et, à l'inverse, si le texte consulté d'abord présente quelque obscurité, elle disparaît devant l'explication du commentateur. On comprend aisément tout ce qu'un pareil travail doit épargner de recherches.

Voilà, du moins, les observations que nous ont suggérées des articles tels que *Acte authentique*, page 15; *Augment*, p. 50; *Commissaires-priseurs*, n° 1; *Contre-lettre*, p. 121; *Donation entre époux*, p. 145; *Effet rétroactif*, p. 152; *Femmes mariées*, n° 1 à 14; *Hypothèque*, n° 5, 6, 7; *Mines*, p. 265 et 456; *Ordre*, p. 301; *Paternité*, p. 321; *Propriété littéraire*; *Remplacement militaire*, p. 356; *Salines*, p. 384; *Surenchère*, p. 500; *Surveillance*, p. 501, etc.

Plusieurs des décisions rapportées, par exemple, vers *Ordre*, n° 19 et suivants, ne se trouvent ni dans la collection de Lyon ni dans aucune autre.

Nous sommes parfaitement dispensés de recommander l'ouvrage de notre confrère aux membres du bureau de Lyon: chacun s'est empressé de s'en procurer comme d'un manuel nécessaire; mais nous nous rendons avec plaisir l'organe de la satisfaction générale, en payant à notre tour à celui qui a rempli si consciencieusement cette tâche laborieuse un tribut mérité. Il est presque inutile d'ajouter que les feuilles supplémentaires que M. Testenoire vient de faire distribuer pour être jointes au volume déjà publié, se font remarquer par un soin encore perfectionné de rédaction, non moins que par l'importance des décisions qu'elles renferment.

B., avocat.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTEZ.

Parmi les moyens employés contre les affections catarrhales, les médecins regardent comme un des plus efficaces le sirop de Johnson (1), parce que, à la dose de deux cuillerées, il calme les toux les plus opiniâtres.

(1) Chez M. Vernet, place des Terreaux, à Lyon, et au dépôt dans chaque ville.

BOURSE DE PARIS DU 1^{er} AVRIL.

Le *Moniteur* a fait enfin connaître le ministère attendu si long-temps; mais les personnes qui le composent sont la preuve la plus évidente de l'impossibilité où la cour s'est trouvée de composer un ministère réel. La bourse a accueilli cette combinaison avec la plus grande défaveur. La rente avait baissé à Tortoni; mais, comme il y avait des intérêts très-graves engagés à faire et à soutenir le cours moyen de liquidation en hausse, c'est principalement sur la fin avril que la baisse a porté.

Cinq pour cent	109 15	109 15	109 15	109 15
Trois pour cent	79 93	79 93	79 93	79 93
Rentes de Naples	100 50	100 50	100 50	100 50
Actions de la banque	2635			

GRAND-THÉÂTRE.

Mercredi 5 avril 1839. — Première représentation du *GIAOUR*, opéra. — Six heures.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

Etude de M^e Laforest, notaire, à Lyon, rue des Marronniers, n° 1.

A VENDRE. — Une maison à Lyon, grande rue Mercière, du revenu net de 2,845 fr., au prix de 58,000 fr.

— Une maison à la Guillotière, rue de Chartres, du revenu de 4,678 fr., au prix de 85,000 fr.

— Une maison cours d'Herbouville, du revenu de 3,700 fr. net.

— Plusieurs autres maisons à Lyon et à la Guillotière.

A ÉCHANGER OU A VENDRE. — Une maison en bon état, située à Lyon, quartier St-George, du revenu de 4,300 f.

— On désire acquérir à Lyon, ou dans les faubourgs de cette ville, un pensionnat de demoiselles.

A PLACER. — Capitaux à terme ou en viager.

S'adresser à M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, n° 1. (1780)

(1779) A VENDRE,

PAR LOTS DE 2,000 A 50,000 FR., OU EN TOTALITÉ,

Les prés situés aux Brotteaux, au nord et au midi de l'entrée du cours des Charpennes, faisant suite au cours Morand ou grande allée des Brotteaux, et joignant en dehors la ligne des octrois.

Ces terrains, très-avantageusement situés près du centre de Lyon, desservis par des rues larges et bien percées, à moins de dix minutes de la place des Terreaux, sont propres à recevoir toute espèce de constructions, telles que maisons d'habitation, fabriques, entrepôts, et enfin tous établissements industriels. Des maisons d'agrément avec jardin y seraient également bien placées, en raison de la belle exposition et de la vue. On peut s'y procurer, presque sans frais, des eaux abondantes et d'une excellente qualité.

S'adresser, pour traiter des ventes et voir les plans,

A Lyon, à M^e Quantin, notaire, quai St-Antoine, n° 11; à M. Cabias, propriétaire, quai Humbert, n° 12;

Et sur les lieux, au pavillon placé à l'angle du cours des Charpennes et de la nouvelle rue de la Tête-d'Or.

(1770) A VENDRE pour cause de dissolution de société. — Un fonds de commerce de mercerie et bonneterie, très-achalandé, situé à Lyon, place Bellecour, n° 17.

S'adresser, dans le magasin, à M^{lles} Giroud sœurs, ou à M^e Rosier, notaire à Lyon, rue St-Côme, n° 4, chargé de traiter.

(1786) A VENDRE, le 14 avril 1839. — Propriété située à la Croix-Rousse, à l'entrée du clos de la tour de la Belle-Allemande, composée de bâtiments neufs, et de dix bichères de terrain.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Tavernier, notaire à Lyon, rue Bât-d'Argent, n° 22.

(6442) A VENDRE. — Un office de notaire certifié, dans un chef-lieu de canton, à trois lieues de Lyon, sur une route royale.

S'adresser à M^e Desprez, avoué à Lyon, rue Trois-Maries, n° 12.

ANNONCES DIVERSES.

(6423) A VENDRE ou A LOUER. — Petite maison de campagne avec un petit jardin clos de murs. S'adresser à M. Guichard, entrepreneur, rue Vaubecour, 36, ou à M. Dubuisson, à Oullins.

(6438) A CÉDER. — Un beau pensionnat qui compte plus de cent élèves, dont la moitié pensionnaires. Le grade de bachelier est indispensable.

Pour les renseignements, s'adresser, franco, à M. La-pierre, professeur au collège de Vienne.

(8100) A LOUER. — Bel équipage de ville et campagne. — S'adresser à l'hôtel du Parc.

A VENDRE. — Joli cheval de selle. — S'adresser au garçon d'écurie de l'hôtel du Parc.

(6391) A VENDRE. — Maison et terre, à Tassin, au prix de dix mille francs.

S'adresser à M. Muzard, marchand de vin, place Grenouille, n° 1.

(6437) A LOUER.

Maisons de campagne, au bas de la montée d'Ecully. S'y adresser.

(6350) A VENDRE. — Une maison bourgeoise et six bichères attenantes, située à St-Genis-Laval.

S'adresser, pour les renseignements, chez M. Seguin, fabricant d'aiguilles, rue St-Marcel, 33.

(6440) A VENDRE. — Office d'huissier-audencier au tribunal de commerce de St-Etienne (Loire).

S'adresser à M. Colomb, huissier en la même ville.

(6441) On demande un jeune homme de 14 à 15 ans pour apprenti cuisinier.

S'adresser à M. Pauche, hôtel de l'Europe.

(6428) Un fabricant de bougies stéariques, connaissant à fond ce genre d'industrie, mais n'ayant pas les capitaux suffisants pour l'exploiter, offre de vendre son procédé, ou d'entrer comme contre-maître intéressé chez celui qui voudrait entreprendre cette fabrication. La personne qui fait cette offre a en sa possession les ustensiles nécessaires pour fabriquer et faire en présence de l'acquéreur tous les essais convenables. Elle garantit qu'on peut établir, avec une somme de 6 à 7,000 f., une fabrique qui produirait 14 à 1500 livres de bougies par semaine.

Le bénéfice net, tous frais en général prélevés, serait de 22 à 25 0/0. On fera connaître aussi l'emploi de l'oléine et l'écoulement du produit en résultant.

S'adresser à M. Guichard, grande rue de Vaise, n° 25, en face du café de la Paix, au 1^{er}.

Les dépôts du SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU, de l'invention de M. MACORS, de Lyon, sont toujours: à Villefranche, chez M^{me} veuve Grobert, etc.; à Mâcon, chez M. Pachon; à Chalons, chez M^{me} veuve Grosperrière.

Le dépôt de la PATE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME est toujours chez M. MACORS, pharmacien, rue St-Jean, n° 30. — L'usage de cette pâte et du sirop ci-dessus guérit en peu de jours les rhumes et les catarrhes les plus invétérés. — M. Macors assure que depuis qu'il a le dépôt de ce pectoral, il n'a reçu que des éloges sur son efficacité. (2074)

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofales, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 3 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2025)

GRAND DÉBALLAGE MÉDICAL.

Deux mille volumes de médecine, chirurgie, médecine légale, chimie, pharmacie, physique, histoire naturelle, etc.

Instruments de Chirurgie,

FABRIQUE DE M. CHARRIÈRE, DE PARIS,

A vendre à des prix avantageux, pendant six jours, de huit heures à midi, et de trois à cinq heures du soir, quai de l'Hôpital, magasin, 77. (6435)

MALADIES SECRÈTES ET FLEURS BLANCHES,

RÉCENTES, ANCIENNES ET RÉPUTÉES INCURABLES,

Guéries sans rechute, d'un à cinq jours, par la méthode sûre et facile du docteur Thivaud, de Montpellier. — Un flacon suffit pour la guérison de l'écoulement le plus ancien. — Dépôt seul, chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n° 12, à Lyon. (2066)

SÉCURITÉ.

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE, Autorisée par ordonnance du roi en date du 15 mars 1838.

CAPITAL SOCIAL:

Cinq millions de francs.

Les assurances à l'étranger sont interdites par les statuts. S'adresser à M. Rousset jeune, rue des Augustins, 4, au 2^e. (10029)

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officielles, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (2031)



BATEAUX A VAPEUR

DU RHONE

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET MARSEILLE.

Départs tous les jours, à cinq heures du matin, du pont de la Charité. (2091)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE.